



Note : 01/2022

Information au personnel de conduite

Bouton de détresse

1. Introduction

Selon le nouveau contrat RGTR, le personnel de conduite est obligé de vérifier tous les jours, lors de la première course du roulement, le bon fonctionnement du bouton d'urgence (bouton de détresse).

Veuillez trouver ci-dessous la note explicative du fonctionnement, lequel sera disponible à partir du 1er août 2022 et qui doit être appliquée.

2. Identification du personnel de conduite sur l'ordinateur de bord (init)

Le/La conducteur/trice se connecte au système avec sa carte de conduite (init).

Après l'identification l'écran suivant apparaît :





Le/La conducteur/trice doit maintenant appuyer sur le bouton de détresse* (+/- 3 secondes).

* Le bouton de détresse est un **bouton physique** se trouvant en règle générale du côté gauche du siège du conducteur.

3. Fonction bouton de détresse réussie

Le contrôle est **réussi** si l'écran de l'ordinateur de bord affiche "**State : Activé**".

Le contrôle est terminé et le/la conducteur/trice se connecte à son roulement/sa course.



4. Fonction bouton de détresse en défaut

Si l'écran ne change pas et affiche l'image "**State : Désactivé**" en appuyant le bouton de détresse, celui-ci est en défaut.

Le/La conducteur/trice doit appuyer le bouton "**Bouton détresse Hors service**" sur l'ordinateur de bord (init) pour ensuite pouvoir accéder à la fenêtre de « prise de service de conduite ».



Le contrôle est terminé et le/la conducteur/trice signale immédiatement le défaut à son atelier.

**Attention : Dans ce cas, le bouton de détresse ne fonctionne pas en cas d'urgence !
L'atelier de l'exploitant est instruit de résoudre le défaut le plus rapidement possible.**

Le défaut est enregistré dans le système et le poste de commande est automatiquement informé.